

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016

Présents : Mmes LEMAIRE, DAUBREGE, SFREDDO, CONTESSE, FLAMME
MM. SERPILLON, BOULEAU, COPPEE, SUEUR, LEMOINE, DAUBREGE.
Pouvoir : **Madame NICAISE donne pouvoir à monsieur SERPILLON**
Monsieur DREUMONT donne pouvoir à monsieur COPPEE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Avant de commencer la réunion, monsieur le Maire relate les faits qui ont eu lieu à Nice le 14 juillet dernier. Une minute de silence a été observée en la mémoire des personnes décédées.

Monsieur le Maire fait un rappel de l'épisode orageux qui a eu lieu le 23 juin dernier. Celui-ci a fait des dégâts, coulées de boues, inondations de différentes habitations etc...

Il a fait le tour de la commune pour prendre les premières mesures de sécurité et venir en aide aux administrés les plus vulnérables. Il insiste auprès du Conseil Municipal en leur rappelant leur rôle d'Elu dans de telles circonstances. Il déplore également le manque de solidarité entre les administrés. Il remercie les services de la CAMVS qui ont apporté une aide très importante, par contre les services du Département étaient inexistantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Sollicitation du Conseil Départemental pour l'obtention de l'Aide départementale aux Villages et Bourgs dans le cadre du projet de « la restructuration / extension de bâtiments communaux pour la réalisation d'un groupe scolaire ». A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ce point.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 17 mai 2016

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu. Celui-ci est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne madame Sylvie DAUBREGE comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Madame DURANT explique que le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes a modifié ses statuts par délibération le 16 juin 2016. Elle détaille les articles modifiés et monsieur le Maire précise que le Syndicat doit fonctionner avec ses propres recettes. Il est illégal de percevoir une participation des communes-membres.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes.

REVERSEMENT DE LA TAXE DE CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle que la recette concernant la taxe sur la consommation finale de l'électricité sera réduite de 60% en 2017. Pour percevoir le reversement de cette taxe, il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve par délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

ABROGATION DELIBERATION DU 08/04/16 DE LA MISE EN ŒUVRE DU « RIFSEEP »

Madame DURANT rappelle la délibération prise le 8 avril dernier concernant la mise en œuvre du régime indemnitaire intitulé le R.I.F.S.E.E.P. Or, le 23 juin dernier, un courrier de la Sous-Préfecture, a été réceptionné en mairie. Madame la Sous-Préfète rappelle les principes de base et indique que ce

régime indemnitaire ne peut être mis en place pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux. En effet, l'arrêté ministériel concernant ces cadres d'emplois n'est pas paru. Cela avait été spécifié dans la délibération puisque le Centre de Gestion du Nord avait élaboré un modèle pour les communes adhérentes. Cette mention avait été précisée également dans le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril dernier. Madame la Sous-Préfète a fait remarquer que le procédé utilisé peut être assimilé à une « falsification ». Madame DURANT a donc contacté le Centre de Gestion du Nord et leur a transmis une copie du courrier de la Sous-Préfecture. Les services du CDG ont fait paraître un rectificatif sur leur site internet à ce sujet puisque plusieurs communes ont rencontré les mêmes soucis. Il a été précisé également que chaque agent concerné doit faire l'objet d'un arrêté nominatif pour l'application de la délibération. Ils ne comprennent pas trop la démarche mais nous sommes tenus à respecter les instructions du service de légalité. Il est donc nécessaire d'abroger la délibération en date du 8 avril 2016 pour la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. Monsieur le Maire ajoute que notre projet de délibération du 8 avril avait été approuvé par le comité technique paritaire du Centre de Gestion du Nord.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 8 avril 2016 instaurant le nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P.

Madame DURANT indique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire intitulé « Régime Indemnitaire tenant comptes des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016 en y enlevant le corps des adjoints techniques relevant du ministère de l'intérieur ainsi que le cadre d'emplois des attachés territoriaux et des secrétaires de mairie, le reste du contenu de la délibération reste inchangé.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer le nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P. qui sera composé uniquement de l'I.F.S.E. à compter du 1^{er} janvier 2016.

AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT AU CENTRE DE GESTION DU NORD

Madame DURANT lit un courrier émanant du Centre de Gestion du Nord indiquant le souhait du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut pour son affiliation volontaire à celui-ci. Conformément aux textes en vigueur, il est nécessaire de consulter préalablement, les collectivités affiliées à l'acceptation de cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut à compter du 1^{er} janvier 2017.

RESTITUTION DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du contingent incendie avait été transférée à la CCSA. Nous ne participons pas aux charges du SDIS ni à l'entretien du matériel incendie. La CAMVS avait repris cette compétence mais, aujourd'hui, décide de nous restituer la compétence « installation, entretien, vérifications et remplacement des poteaux et bornes incendies ». Il est nécessaire de délibérer pour constater la restitution des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette restitution de compétence facultative et donne l'autorisation au Maire de signer le procès-verbal de restitution des biens affectés à la compétence « installation, entretien, vérifications et remplacement des poteaux et bornes incendies »

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAMVS a élaboré le Plan Local de l'Habitat 2016 – 2022 pour les 42 communes concernées. Nous avons rencontré à deux reprises le personnel de la CAMVS du pôle habitat afin de recenser les besoins. Cela a permis d'identifier les projets potentiels de logements dans les six années à venir (rénovation ou neuf). Il cite les communes rurales où la construction de 97 habitations seraient possibles, 70 ont été retenues dans ce document. Ce document est repris par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Un compromis a été trouvé pour les différentes intercommunalités pour un juste équilibre des communes rurales, urbaines et périurbaines. Ce programme a été validé en Conseil Communautaire. Pour la commune de Saint Rémy du Nord, il faut acquérir les parcelles de terrain mais l'Etablissement Public Foncier n'est pas encore prêt.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet de plan Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire.

ACCEPTATION DES FONDS DE CONCOURS DE LA CAMVS

Monsieur le Maire rappelle les différents fonds de concours sollicités auprès de la CAMVS (travaux mairie, assistance maître d'ouvrage pour le projet école, acquisition terrain face à la mairie). Il précise que l'acte de vente relatif à ce terrain a été signé en juin dernier et qu'il est parvenu en nos services. Pour percevoir les fonds de concours, il est nécessaire qu'une délibération concordante avec la délibération du 23 juin 2016 de la CAMVS, soit établie. Ces documents nous permettront de faire une demande d'acompte. Il faut savoir que 45 jours seront nécessaires à compter de la réception de notre demande pour percevoir ces recettes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les fonds de concours émanant de la CAMVS.

SOLLICITATION AIDE DEPARTEMENTALE « VILLAGES ET BOURGS »

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de comité de pilotage s'est déroulée mercredi dernier pour le projet de l'école. Lors de cette réunion, nous avons eu quelques précisions apportées par madame Vendeville (représentant le Conseil Départemental), pour la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale « Villages et Bourgs ». Il faut savoir qu'un seul dossier sera retenu par année avec une subvention susceptible d'être accordée d'un montant maximal de 300 000 €, taux de 40% appliqué sur le montant hors taxes des travaux. Un dossier sera donc présenté avant la date butoir, le 9 septembre 2016, pour la phase de construction et un second, en 2017, pour la phase rénovation. Nous serons dans l'obligation de démarrer les travaux dans les 12 mois qui suivent la date de notification de subvention, à savoir, en décembre 2017. En effet, le Conseil Départemental notifiera sa décision en décembre 2016.

Monsieur le Maire précise que l'esquisse d'aménagement est à la disposition du Conseil Municipal, pour consultation. Celle-ci est conforme au dossier présenté lors de la procédure de marché. Elle a subi quelques évolutions suite aux remarques effectuées en comité de pilotage (local technique, augmentation des surfaces de classes « maternelle ». De manière générale, il a été remarqué une bonne participation de l'ensemble du comité. Monsieur le maire indique que madame DUMONT s'implique beaucoup dans les débats. Monsieur COPPEE ajoute qu'il y a une écoute réciproque, que ce projet est un bon compromis. Monsieur le Maire a rappelé à l'architecte qu'il y avait un interlocuteur unique dans ce projet. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 7 Septembre 2016 à 14 h 00.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale « Villages et Bourgs » concernant le projet école, « phase construction ».

INFORMATIONS DIVERSES

§ Monsieur le Maire rappelle le Fonds de Soutien à l'Investissement sollicité pour le projet école. Nous avons réceptionné une notification de refus de madame la sous-Préfète en date du 4 juillet dernier. Il est à noter que la CAMVS n'a rien obtenu au titre de ses demandes formulées pour ce fonds. Par contre, les communes d'Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Maubeuge ont un accord pour leurs projets de l'ANRU et la commune d'Hautmont, pour son port fluvial. Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera envoyé en sous-Préfecture pour expliquer nos attentes par rapport à ce projet. Dans celui-ci, une demande de rendez-vous avec la Sous-Préfète sera indiquée afin de lui présenter le projet (sur place, si possible). Des correspondances seront également adressées à différents sénateurs, députés et même ministre.

En septembre, une estimation domaniale sera demandée pour la bibliothèque. La recette de cette vente servirait au projet école. La propriété sise 21/23 Grand Rue pourrait être vendue également.

§ Une notification de la Sous-Préfecture nous est parvenue cette semaine pour nous informer d'un accord de subvention. Celle-ci concerne la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 pour la chaudière et une partie de la toiture de la mairie avec les annexes. Celle-ci s'élève à 15 775,40 € sur un montant de travaux de 39 438,51 € hors taxes.

§ Monsieur le Maire a été interpellé par les époux charpentier pour le mur situé au fonds du parc de la bibliothèque. En effet, sur celui-ci, une couverture déborde sur une largeur de 5 centimètres, environ, sur une longueur de 12 mètres. Cela leur pose un problème pour l'édification d'une clôture. Monsieur le Maire les a reçus et, s'est rendu sur les lieux avec monsieur COPPEE. Une réponse a donc été adressée par courrier pour leur donner l'accord de tronçonner ce débord. Par la même occasion, un rappel a été fait dans le sens où il était obligatoire d'effectuer une déclaration préalable pour la pose d'une clôture, d'effectuer la taille des haies leur incombant pour ne pas occasionner de gêne. Ils devront se mettre en conformité par rapport au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (notamment zone UA, en particulier l'article UA1) pour le stockage des matériaux de récupération constatés sur les parcelles AH 239 , AH 240 ainsi que sur le terrain de leur habitation principale.

§ Monsieur le Maire a été interpellé par les habitants de la résidence Verlaine pour les nuisances occasionnées par monsieur DURY. L'intéressé n'est plus au Clair Repos, il séjourne à Fourmies. Une mise en demeure lui a été adressée par nos services pour couper les haies et entretenir sa parcelle de terrain. Celui-ci a demandé des devis mais, les prix ne lui conviennent pas. Il s'interroge sur le montant qui pourrait être déduit de la facture par rapport au bois récupéré par les entreprises. Un souci persiste également pour le fil électrique sis le long de la départementale. Si rien n'est fait, la Commune fera intervenir une entreprise pour tailler la haie et adressera la facture à monsieur DURY.

§ Travaux de la mairie : monsieur COPPEE relate que la Société DP entreprise a travaillé dans de mauvaises conditions climatiques. Il est moyennement satisfait des entreprises, il estime qu'il y a un manque de communications pour la coordination de leurs interventions. Il n'est pas satisfait de l'architecte, plusieurs avenants au marché ont été nécessaires par l'omission de travaux de celui-ci (exemple : bande podotactile sur le perron d'entrée de la mairie, etc...). La réception ne sera pas faite cette semaine (comme le préconisait l'architecte), la liste des réserves serait trop importante. Celle-ci aura lieu vraisemblablement le 16 août prochain. Monsieur COPPEE voudrait que le secrétariat soit terminé la semaine prochaine afin que l'ensemble du personnel administratif soit présent pour le nouveau classement des dossiers. Pour les sanitaires extérieurs, il reste le bardage car la commande effectuée, était insuffisante.

Madame LEMAIRE signale quelques imperfections mais ces finitions seront dans le marché relatif aux travaux de toiture.

§ Moniteur sportif : monsieur LEMOINE a questionné les différents maires où celui-ci exerce ses fonctions. Il y a un retour positif sur l'intégration de monsieur Antoine BONNIER. Les directeurs d'école des différentes communes sont satisfaits. Apparemment, seul, monsieur SYLLEBRANQUE ferait toujours un parallèle avec monsieur BOULENGUER. Si tel était encore le cas à la rentrée, monsieur LEMOINE éclaircira la situation lors d'un entretien avec monsieur SYLLEBRANQUE. Madame FLAMME demande si le moniteur sportif a effectué une faute professionnelle. Monsieur LEMOINE lui répond que ce n'est pas le cas. Il lui a été reproché de ne pas participer aux fêtes des écoles (celles-ci ont lieu le samedi). Monsieur LEMOINE lui dégagera des heures sur son planning l'année prochaine afin qu'il puisse assister aux différentes fêtes de l'école (il est précisé qu'aucune heure supplémentaire n'est prévue).

☞ Centre de Loisirs : madame LEMAIRE relate les mésaventures avec le recrutement d'un animateur. Celui ne s'investissait pas avant le début du centre (réunions etc...). Cela a été très décevant, il a donc été décidé de le remplacer avant la date de démarrage. Monsieur Nicolas FAUVEAU était disponible pour pourvoir à ce remplacement. Cette année, la répartition des groupes selon les âges, a permis d'économiser un salaire puisque 10 animateurs suffisent à l'encadrement des enfants. Cette année, une veillée a été instaurée, pour les 4/8 ans en raison du calendrier scolaire impactant les jours ouvrés de Centre. Cela a engendré une diminution totale de trois nuitées de camping impactant le budget vers la baisse pour le paiement de ces prestations. Les enfants qui ne participent pas au camping ont été récupérés par les parents à 22 h 00. Lundi et mardi auront lieu les sorties à Walibi pour le groupe des 10/15 ans et le Fleury pour les 4/10 ans. Elle rappelle la fête du Centre qui se déroulera demain après-midi avec un repas froid qui clôturera celle-ci. Elle a rencontré des déboires avec les activités de la CAMVS, elles étaient axées sur les petits mais après contestations, celles-ci ont été revues et ces activités gratuites ont été réparties également pour les adolescents. Madame LEMAIRE établira un rapport écrit en concertation avec la directrice du Centre de Loisirs à la CAMVS.

☞ Garderie : madame LEMAIRE indique au Conseil Municipal qu'un questionnaire a été envoyé aux familles. A ce jour, peu de réponses ont été réceptionnées. De manière générale, les demandes sont axées sur la garderie du matin et peu, pour le soir. Elle demande l'accord au Conseil Municipal pour proposer la garderie du soir du lundi au vendredi malgré ces éléments. Une décision sera prise au cours du mois de septembre si le taux de participation du soir reste minime.

☞ Fête du Pain : monsieur BOULEAU remercie les membres du Conseil Municipal qui ont aidé à l'organisation de cette fête ainsi que monsieur le Maire et le service technique (installation du chapiteau, mise en place de la scène). Malgré les conditions météorologiques, la fréquentation est sensiblement similaire à l'an dernier. Le 12 juillet, a eu lieu une réunion pour dresser le bilan de cette manifestation. Il faudra améliorer la maîtrise de l'espace, l'implication des différentes associations. Le Comité des Fêtes souhaite apporter une nouveauté chaque année. Cette année, le spectacle de marionnettes, très qualitatif, n'a pas remporté un très grand succès (très peu d'enfants présents). Il remercie la municipalité d'avoir pris en charge cette dépense qui s'élève à 500 €. Il déplore que peu de personnes se soient intéressées à l'utilisation du four à pain. Une cotisation de 100 € est due à la SACEM, chaque association ayant participé, percevra la somme de 60 € correspond au montant du bénéfice.

☞ Fête du 14 Juillet : Madame FLAMME fait un bilan du repas, il y a eu 131 adultes et 15 enfants, elle a refusé 54 personnes. Le bénéfice s'élève à 1100 €. Il reste des boissons pour un montant de 200 € qui serviront ultérieurement. Elle signale qu'il ne reste que quelques places pour le voyage. Monsieur BOULEAU fait le point sur la brocante. Les réservations étaient environ de 600 mètres et le jour même, environ 400 mètres ont été réservés. La météo n'était pas de la partie. Cette année, c'est un nouvel artificier qui a assuré la pyrotechnie pour un montant de 3250 €. Une économie a été faite puisqu'il n'y a pas eu de diffusion musicale (sacem, etc...). Une participation massive a été constatée pour la retraite aux flambeaux et le spectacle. L'organisation des inscriptions sera à améliorer pour limiter des désagréments. Monsieur COPPEE indique qu'il faudra prévoir un arrêté interdisant la circulation dans la rue du grand Chêne. Le comité des Fêtes souhaite mettre en place des groupes de travail. Une réflexion sera menée pour la ducasse. Monsieur le Maire souhaite que les propositions soient soumises au Conseil Municipal avant toute décision.

☞ Devis illuminations : monsieur le Maire avait fait part à monsieur BOULEAU que l'aménagement du giratoire serait peut-être à revoir pour les illuminations. Un devis a donc été remis en nos services. Celui-ci étant très élevé ne pourra être retenu cette année. Monsieur BOULEAU précise que ce n'est pas la totalité à prendre en compte, il s'agit d'une liste de motifs avec des prix variant de 1300 à 4 900 €. Ce sont des motifs d'occasion 3D, ceux-ci sont plus onéreux à l'achat mais le coût est moindre à l'installation et au démontage. Cette année, notre budget est très serré, ce sera donc revu au budget primitif 2017. Par contre, quelques achats d'ampoules, de spots seront effectués.

☞ Droit de préemption urbain :

Une déclaration a été transmise par Maître LEVECQ Christophe de Maubeuge concernant une maison d'habitation située, 83 rue d'Hautmont, appartenant à Madame DRUET Véronique, vendue à

Monsieur HEDON Cédric et à Madame LIENARD Emilie, domiciliés 171 rue de La Liberté à Maubeuge (nord), pour la somme de 142 500€.

Une seconde déclaration a été transmise par Maître LEVECQ Christophe de Maubeuge concernant une maison d'habitation, située 30 rue Théodore Fontaine, appartenant à Monsieur JACOBS Guillaume, vendue à Madame GLANDIER Catherine et à Monsieur HELBICQ Sylvain, domiciliés 104 rue Jean Jaurès à Feignies (Nord), pour la somme de 115 000€.

Une troisième déclaration a été transmise par Maître LETURGIE Dominique de BAVAY concernant une maison d'habitation située 13 cité de la Valaudière, appartenant à Monsieur et Madame MERLIN Nicolas, vendue à Madame MORET Sandrine, domiciliée 2 rue Anatole France à Aulnoye-Aymeries (Nord), pour la somme de 100 000€.

Une quatrième déclaration a été transmise par Maître LEVECQ Christophe de Maubeuge concernant une maison d'habitation, située 44 rue Germain Huftier, appartenant à Monsieur COLLET René et à Madame DELAETER Renée, vendue à Monsieur et Madame PASTA Christophe, domiciliés 69 rue Fernand Rousselle à Hautmont (Nord), pour la somme de 70 000€.

Une cinquième déclaration a été transmise par Maître CHRISTOPHLE Jacques de Berlaimont concernant une maison d'habitation située 62 rue Jean Messager, appartenant à Monsieur BARBET Nicolas, Monsieur BARBET Jean-Marie et à Madame BARBET Christine, vendue à Monsieur LECOT Eric, domicilié 2 résidence entre deux bois à Hautmont (nord), pour la somme de 65 000€.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Madame SFREDDO a été interpellée à nouveau par madame ZEKHNINI pour la pose du miroir à la sortie de son habitation. Monsieur le Maire indique que le Département n'a pas adressé de réponse pour l'aménagement de la rue d'Hautmont. Sans connaissance du projet, nous ne pouvons intervenir pour l'instant.
- b. Monsieur LEMOINE demande si le Saint-Rémy Infos est terminé. Les nouveaux propriétaires du P'tit Gourmand déplorent qu'aucun article n'ait été inséré pour l'ouverture de la brasserie. Monsieur le Maire dit que le nécessaire sera fait lors de la rédaction du prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.